



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 26 juin 2023
(OR. en)

10525/23

CFSP/PESC 834
CSDP/PSDC 460
CIVCOM 162
EUMC 263
MOG 81
RELEX 713
JAI 836
EUBAM LIBYA 13
PSC DEC 21

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ prorogeant le mandat du chef de la mission d'assistance de l'Union européenne pour une gestion intégrée des frontières en Libye (EUBAM Libya) (EUBAM Libya/.../2023)

DÉCISION (PESC) 2023/...
DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du ...

**prorogeant le mandat du chef de la mission d'assistance de l'Union européenne
pour une gestion intégrée des frontières en Libye (EUBAM Libya)
(EUBAM Libya/.../2023)**

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38, troisième alinéa,

vu la décision 2013/233/PESC du Conseil du 22 mai 2013 relative à la mission d'assistance de l'Union européenne pour une gestion intégrée des frontières en Libye (EUBAM Libya)¹, et notamment son article 9, paragraphe 1,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

¹ JO L 138 du 24.5.2013, p. 15.

considérant ce qui suit:

- (1) En vertu de l'article 9, paragraphe 1, de la décision 2013/233/PESC, le Comité politique et de sécurité (COPS) est autorisé, conformément à l'article 38 du traité, à prendre les décisions appropriées aux fins d'exercer le contrôle politique et la direction stratégique de l'EUBAM Libya, y compris la décision de nommer un chef de mission.
- (2) Le 14 janvier 2021, le COPS a adopté la décision (PESC) 2021/59¹ portant nomination de M^{me} Natalina CEA en tant que chef de la mission EUBAM Libya pour la période allant du 1^{er} février 2021 au 30 juin 2021.
- (3) Le 18 mai 2022, le COPS a adopté la décision (PESC) 2022/846² prorogeant le mandat de M^{me} Natalina CEA en tant que chef de la mission EUBAM Libya jusqu'au 30 juin 2023.
- (4) Le ... 2023, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2023/...³⁺ prorogeant le mandat de l'EUBAM Libya jusqu'au 30 juin 2024.

¹ Décision (PESC) 2021/59 du Comité politique et de sécurité du 14 janvier 2021 portant nomination du chef de la mission d'assistance de l'Union européenne pour une gestion intégrée des frontières en Libye (EUBAM Libya) (EUBAM Libya/1/2021) (JO L 26 du 26.1.2021, p. 3).

² Décision (PESC) 2022/846 du Comité politique et de sécurité du 18 mai 2022 prorogeant le mandat du chef de la mission d'assistance de l'Union européenne pour une gestion intégrée des frontières en Libye (EUBAM Libya) (EUBAM Libya/1/2022) (JO L 148 du 31.5.2022, p. 38).

³ Décision (PESC) 2023/... du Conseil du ... modifiant la décision 2013/233/PESC relative à la mission d'assistance de l'Union européenne pour une gestion intégrée des frontières en Libye (EUBAM Libya) (JO L ...).

⁺ JO: veuillez insérer dans le texte le numéro de la décision et compléter la note de bas de page correspondante.

- (5) Le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a proposé de proroger le mandat de M^{me} Natalina CEA en tant que chef de la mission EUBAM Libya du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2023,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le mandat de M^{me} Natalina CEA en tant que chef de la mission d'assistance de l'Union européenne pour une gestion intégrée des frontières en Libye (EUBAM Libya) est prorogé du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2023.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Elle est applicable à partir du 1^{er} juillet 2023.

Fait à ..., le

Par le Comité politique et de sécurité

Le président / La présidente
